



LEGENDE

- Limites de la zone UA
- Construction ou clôture imposées à l'alignement
- Emprise maximale pouvant recevoir les constructions autorisées par le règlement écrit
- Hauteur maximale au faîtage mesurée par rapport au terrain naturel
- Espace libre, notamment à conserver ou à créer en court
- Espace libre, notamment à conserver ou à créer en jardin
- Cône de vue à préserver
- Passage ouvert au public à créer ou à conserver

NOTA BENE : En l'absence de cotes, les emprises maximales des constructions, des espaces libres de cours ou de jardin, seront appréciés par mesure sur le plan avec une tolérance majorée de 5% maximum.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE (91)
COMMUNE DE BIEVRES



PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION GÉNÉRALE N°2

4.3.1. SECTEUR DE PLAN-MASSÉ CENTRE-VILLAGE 1/1000^{ème}

PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15/10/2019

COMMUNE DE
BIEVRES

MAIRIE DE BIEVRES
Place de la Mairie
91570 BIEVRES
Tel : 01 69 35 15 50
Courriel : contact@bièvres.fr